



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

18 octobre 2019

SMUR (Services Médicalisés d'Urgence et de Réanimation)

Adaptation du dispositif

Le Conseil d'Etat a adopté la nouvelle organisation des SMUR du Valais romand. Le SMUR de Martigny reprendra une activité 24h/24 dès le 1^{er} novembre prochain. Ses horaires avaient été provisoirement réduits depuis le 1^{er} juillet dernier du fait du manque de médecins. Les SMUR de Monthey et de Vevey vont quant à eux fusionner sur le nouveau site hospitalier de Rennaz courant novembre.

Chaque SMUR est composé d'un médecin, d'un ambulancier et d'un véhicule. Le SMUR est engagé par la Centrale 144 de l'OCVS (Organisation Cantonale Valaisanne des Secours), en plus de l'ambulance, pour certaines interventions pouvant nécessiter une présence médicale.

Le Valais dispose de 4 SMUR. Ils sont basés à Viège, Sion, Martigny et Monthey. Ce dernier est exploité par l'Hôpital Riviera-Chablais et intervient dans le Chablais vaudois et valaisan sur mandat des deux cantons.

En raison du manque de médecins, le SMUR de Martigny a dû réduire provisoirement ses horaires : depuis le 1^{er} juillet dernier, il n'est opérationnel qu'en journée. Selon l'adaptation du dispositif adoptée par le Conseil d'Etat, le SMUR de Martigny sera à nouveau opérationnel 24h/24 dès le 1^{er} novembre 2019. Une solution a pu être trouvée dans ce sens grâce au nouveau concept d'organisation des urgences et du SMUR pour le site de Martigny de l'Hôpital du Valais.

En accord avec le canton de Vaud, il a été décidé que l'Hôpital Riviera-Chablais exploitera un SMUR 24h/24 à Rennaz. Ce dernier sera issu de la fusion des SMUR de Monthey et de Vevey qui aura lieu dans le courant du mois de novembre 2019.

La zone d'intervention du SMUR de Martigny sera étendue au Chablais valaisan et à certaines communes du Chablais vaudois (Lavey-Morcles, Bex, Ollon et Gryon). Le SMUR de Rennaz couvrira le reste du Chablais (en incluant les communes de Vionnaz, Vouvry, Port Valais et St. Gingolph), ainsi que la Riviera.

Personnes de contact

Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du département de la santé, des affaires sociales et de la culture, 079 248 07 80

Victor Fournier, chef du Service de la santé publique, 078 722 38 83

